

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR,

CI-DEVANT,

## La Bibliothèque Canadienne.

TOME I. SAMEDI, 17 JUILLET 1830. N<sup>o</sup>. 2.

### HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le 7 Mai, les sauvages vinrent au fort, et demandèrent à avoir avec le commandant une entrevue, qu'il leur accorda, quoiqu'il eût été informé, la veille, que leur dessein était de le massacrer avec ceux qui l'accompagneraient, tandis que des partis envoyés chez les différents marchands, les traiteraient de la même manière, et se rendraient ensuite maîtres de la place, après s'être précipités dans les cazernes, et s'être emparés des armes. Pour leur montrer qu'il ne les craignait pas, il les laissa entrer, après avoir eu la précaution de faire mettre toute la garnison sous les armes, et de recommander aux marchands de fermer leurs boutiques, et de se tenir assemblés sous les armes avec leurs employés et leurs domestiques.

Ponthiac avait dans sa poche un collier de grains de verre, à la vue duquel les sauvages devaient commencer le massacre ; mais voyant toute la garnison sous les armes, il n'osa pas le montrer. Il feignit d'être offensé de la défiance du commandant, rompit le pourparler, et se retira de l'autre côté de la rivière, où il campa. A leur retour ses guerriers lui reprochèrent de n'avoir pas produit le signal convenu, ajoutant qu'il ne leur en aurait coûté que quelques hommes pour se rendre maîtres du fort. Ponthiac leur répondit que s'il avait su qu'ils eussent consenti à perdre quelques uns de leurs guerriers, il aurait certainement fait faire l'attaque ; mais que puisqu'ils avaient tant de bonne-volonté, il leur donnerait bientôt l'occasion d'attaquer la garnison, qu'elle fût ou non sous les armes.

Le lendemain, Ponthiac, vint au fort, accompagné de plusieurs autres chefs, pour faire le calumet de paix avec le commandant. Celui-ci, pour leur montrer combien il détestait

leur perfidie, refusa de les recevoir; mais il dit à un de ses officiers, le capitaine CAMPBELL, qu'il pouvait les aller trouver, s'il le voulait, pour voir ce qu'ils avaient à dire. Cet officier, s'étant rendu auprès de Ponthiac, ce dernier proposa une entrevue avec le major Gladwin pour le lendemain; ajoutant que, pour lui oter tout sujet de soupçon, il amènerait tous ses guerriers, jeunes et vieux, pour le prendre par la main d'une manière amicale. Le lendemain matin, on aperçut du fort, soixante-quatre canots chargés de sauvages, qui traversaient la rivière, au-dessus. Après être débarqués, ils envoyèrent une députation au commandant, pour lui demander la permission d'assister tous au conseil. Sur le refus du major, les sauvages, qui n'étaient qu'à deux cent verges du fort, et qui commençaient à l'entourer, s'enfuirent en poussant des cris affreux, et crurent se dédommager de leur irréussite, en commettant des meurtres et des déprédations dans les environs.

Ponthiac ne pouvant réussir par la ruse, vit qu'il en fallait venir à la force ouverte: il fit attaquer le fort par tous ses guerriers, le 10 au matin: les sauvages combattirent avec résolution toute la journée, et ne se retirèrent que le soir, après avoir perdu un nombre de leurs hommes. Craignant une seconde attaque, les Français, ou Canadiens du Détroit proposèrent au commandant d'aller offrir de sa part à Ponthiac des conditions de paix. Le major Gladwin y consentit d'autant plus volontiers, que la garnison n'avait plus de vivres que pour trois semaines, même en les lui distribuant avec la plus grande économie. Les Français revinrent du camp de Ponthiac, avec cinq sauvages, qui demandèrent, au nom de tous les autres, que deux officiers anglais fussent envoyés dans leur camp, pour y traiter de la paix. Le commandant consentit à la demande sur l'assurance que lui donnèrent les Canadiens, qu'il n'y avait pas de danger. Ils en étaient en effet si persuadés, qu'ils suivirent, au nombre de cinq, les députés sauvages à leur camp, avec le capitaine Campbell et le lieutenant McDougall, choisis pour négocier; mais il paraît qu'ils revinrent seuls au fort, et que les deux officiers anglais furent retenus comme prisonniers. (\*)

(\*) Au lieu de se contenter d'accuser d'imprudenc, ou de trop de confiance dans la bonne-foi des sauvages, les Canadiens qui accompagnèrent les deux officiers anglais, Mr. Smith veut absolument les faire regarder comme des traitres. « Le major, dit-il, consentit d'autant plus volontiers à cette proposition, que les habitans français, qui avaient proposé l'accordement, l'assurèrent qu'il n'y avait pas de danger, et qu'ils seraient responsables de son sûr retour, (parlant du capitaine Campbell.) Il partit dans l'après-midi, avec le lieutenant M'Dougall, accompagnés des cinq Indiens, et d'un égal nombre de Français, qui avaient donné la promesse solennelle qu'il reviendrait sain et sauf. Mais s'en s'embarasser de leur parole, ils livrèrent Campbell et M'Dougall à Ponthiac! « Quand Mr. Smith répéterait vingt fois son assertion, il ne persuaderait jamais que cinq hommes

Les propositions de Pontiac (rapportées au major Gladwin par les cinq Français qui avaient accompagné Campbell et M'Dougall,) furent que la garnison du Détroit mettrait bas les armes; qu'elle abandonnerait ses canons, ses magasins, et deux vaisseaux, qui deviendraient la propriété des sauvages, et qu'elle serait transportée en bateaux à Niagara. Le commandant lui fit répondre qu'il était déterminé à défendre son poste jusqu'à la dernière extrémité.

Les hostilités recommencèrent; mais au lieu d'attaquer le fort de vive force, Pontiac se contenta de le bloquer, espérant que le manque de vivres obligerait enfin la garnison à se rendre. Mais le commandant trouva, il paraît, le moyen de s'en procurer; car il y avait déjà deux mois que le blocus continuait, lorsqu'à sa grande joie, il vit arriver à son secours le capitaine DALZEL, à la tête d'un fort détachement. En arrivant près du fort, cet officier eut à soutenir l'attaque des sauvages; mais il parvint à y entrer, après avoir eu quelques hommes de blessés.

La garnison se trouvant renforcée, on résolut d'attaquer les sauvages dans leur camp, à couvert de l'obscurité. Deux cents hommes, sous le capitaine Dalzel, furent choisis pour cette entreprise, et deux bateaux eurent ordre de cotoyer le rivage, pour recevoir les morts et les blessés, et couvrir la retraite, s'il était nécessaire. Au lieu de surprendre les sauvages, comme on s'y attendait, on les trouva préparés à la défense, et en possession des maisons situées sur la route, d'où ils firent un feu vif et meurtrier. Le capitaine Dalzel fit des efforts inutiles pour les déloger, et reçut une blessure mortelle, au moment où il ordonnait la retraite. Elle se fit en bon ordre, sous le capitaine GRANT, après une perte d'une vingtaine de morts et d'une quarantaine de blessés.

Après cet échec, le blocus recommença. La garnison était sur le point de se voir contrainte de capituler, faute de vivres. Lorsque, le 3 septembre, elle en reçut un approvisionnement, par une goëlette partie d'un poste situé au-dessus du Niagara. La veille, Pontiac avait envoyé en avant un détachement de ses guerriers, pour s'emparer de ce vaisseau; mais après une attaque résolue, et plusieurs tentatives pour le border, les sauvages furent repoussés avec une perte considérable. Le capitaine de la goëlette et un matelot furent tués, et quatre autres blessés.

L'arrivée de ce secours, et plus encore peut-être l'irréussite eussent pu maîtriser la volonté de plusieurs centaines de sauvages armés, et que ces cinq hommes fussent revenus au Détroit rapporter à Gladwin la réponse de Pontiac, après avoir livré au dernier les envoyés du premier; ou enfin que ce fût leur faute, si les sauvages en voulaient moins aux Canadiens qu'aux Anglais.

de leur dernière attaque, découragèrent les sauvages, et convinquirent Ponthiac de l'inutilité de ses efforts pour se rendre maître du Détroit. Il fit faire au major Gladwin des propositions d'accommodement, et il fut conclu un traité avantageux aux Anglais. Le but de Ponthiac, en s'emparant du Détroit, aurait été d'en faire le siège de sa domination, qui devait s'étendre sur toutes les tribus de l'ouest, et former une puissance qui eût pu devenir formidable aux possesseurs du Canada. †

Dès qu'on avait eu appris à Montréal et à Québec, le massacre de la garnison de Michillimakinac et le blocus du Détroit, on y avait résolu de faire partir un fort détachement de troupes pour ces quartiers. Les Canadiens dans les trois districts furent invités à faire partie de l'expédition. Ils s'y refusèrent à Montréal et aux Trois-Rivières, mais à Québec, dit M. DU CALVET, le général Murray n'eut que la peine de notifier ses inclinations; les Canadiens volèrent par bandes sous les drapeaux de sa Majesté, et formèrent une brigade de six cents hommes. Leur bonne volonté fut mal récompensée; car, s'il en faut croire le même écrivain, "ces généreux volontaires furent transformés en serviteurs et en laquais de tout le corps d'armée, dont ils furent chargés de voiturner sur leurs épaules les bagages dans les portages, de préparer les diverses cuisines, et d'effectuer à force de bras le transport en canot, sur la route. Un déluge de pluie, (nous continuons à citer en substance M. Du Calvet, qui lui-même cite le journal du capitaine ROBERTS,) ayant contraint l'armée à camper dans une île, et l'inondation présageant une submersion générale, on força les Canadiens d'ériger des digues, de creuser des tranchées, au péril imminent de leur vie, tandis que les soldats anglais, assis sous leurs asiles militaires, contemplaient avec un souris insultant le spectacle de ces pauvres nouveaux sujets, dont on sacrifiait la sûreté à la leur. Enfin il arriva un contre-ordre de la part du général en chef, et les Canadiens furent congédiés; mais avec des vêtements tout déchirés, sans poudre à tirer, sans vivres, sans canots même pour regagner leur patrie éloignée, que la plupart ne revirent qu'après avoir longtems erré dans le labyrinthe des forêts, et encore par les soins bienfaisans de ces mêmes sauvages qu'ils étaient allés combattre."

(A Continuer.)

---

† A l'ambition et à la perfidie, Ponthiac savait allier la grandeur d'âme. Avant les hostilités dont nous venons de parler, il avait déjà témoigné son mécontentement contre les Anglais. Le major ROBERTS, chargé de le regagner, lui envoya de l'eau-de-vie. Les guerriers qui l'entouraient frémissaient à la vue de cette liqueur, qu'ils croyaient empoisonnée. "Non, leur dit Ponthiac, l'homme qui recherche mon amitié ne peut songer à m'ôter la vie." Et il avala la boisson avec l'impétuosité d'Alexandre buvant le poison du médecin Philippe.

## ANIMAUX EXTRAORDINAIRES.

En 1799, un pêcheur tongouse remarqua, sur les bords de la mer Glaciale, près de l'embouchure de la Lena, au milieu des glaçons, un bloc informe, qu'il ne put reconnaître. L'année d'après, il s'aperçut que cette masse était un peu plus dégagée; mais il ne devinait pas encore ce que cela pouvait être. Vers la fin de l'été suivant, le flanc tout entier de l'animal et une des défenses étaient distinctement sortis des glaçons. Ce ne fut que la cinquième année que les glaces ayant fondu plus vite que de coutume, cette masse énorme vint échouer à la côte, sur un banc de sable. Au mois de Mars 1804, le pêcheur enleva les défenses dont il se défit pour une valeur de cinquante roubles. On exécuta, à cette occasion, un dessein grossier de l'animal, dont (dit M. CUVIER,) j'ai une copie que je dois à l'amitié de M. BLUMENBACH. Ce ne fut que deux ans après, et la septième année de la découverte, que M. ADAMS, adjoint de l'académie à Pétersbourg, et aujourd'hui professeur à Moscou, qui voyageait avec le comte GOLOWSKIN, envoyé par la Russie en ambassade à la Chine, ayant été informé à Jakutsh de cette découverte, se rendit sur les lieux. Il y trouva l'animal déjà fort mutilé. Les Jakoutes du voisinage en avaient dépecé les chairs pour nourrir leurs chiens; des bêtes féroces en avaient aussi mangé; cependant le squelette se trouvait encore entier, à l'exception d'un pied de devant. L'épine du dos, une omoplate, le bassin et les restes des trois extrémités étaient encore réunis par les ligamens et par une portion de la peau. L'omoplate manquante se retrouva à quelque distance. La tête était couverte d'une peau sèche; une des oreilles, bien conservée, était garnie d'une touffe de crin. On distinguait encore la prunelle de l'œil: le cerveau se trouvait dans le crâne, mais desséché; la lèvre inférieure avait été rongée, et la lèvre supérieure détruite, laissait voir les mâchelères. Le cou était garni d'une longue crinière; la peau était couverte de crins noirs et d'un poil ou laine rougeâtre. Ce qui en restait était si lourd, que dix personnes eurent beaucoup de peine à le transporter. On retira, selon M. Adams, plus de trente livres pesant de poils et de crins que les ours blancs avaient enfoncés dans le sol humide, en dévorant les chairs. L'animal était mâle; ses défenses étaient longues de plus de neuf pieds, en suivant les courbures, et sa tête, sans les défenses; pesait plus de quatre cents livres. M. Adams mit le plus grand soin à recueillir ce qui restait de cet échantillon d'une ancienne création. Il racheta ensuite les défenses à Jakutsh. L'empereur de Russie, qui a acquis de lui ce précieux monument, moyennant la somme de 8,000 roubles, l'a fait déposer à l'académie de Pétersbourg.

On a déposé, si je ne me trompe, à Washington, le squelette d'un rhinocéros fossile, trouvé en 1771, sur les bords du Villoni, à quelques pieds de profondeur, et si parfaitement conservé, qu'il était également recouvert de ses chairs et de sa peau.—*Lettres sur les Révolutions du Globe.*

---

COMMUNICATION DE LA BAIE D'HUDSON AU GOLFE DU MEXIQUE.

*Le Galena Advertiser* observe qu'il n'est pas généralement connu, que dans des saisons pluvieuses, comme la présente, les eaux de la Baie d'Hudson communiquent avec celles du Mississipi, et conséquemment avec le Golfe du Mexique. C'est pourtant un fait que, quoique le Golfe du Mexique soit à environ trente degrés au sud de la Baie d'Hudson, il y a, dans les hautes eaux, une communication non interrompue de l'un à l'autre, et que tous les ans, il passe des canots des eaux tributaires de la Baie d'Hudson à celles qui tombent dans le Mississipi et le Golfe du Mexique. La Rivière Rouge tombe dans le lac Ouinipic, dont les eaux se déchargent dans la Baie d'Hudson. Une des principales branches de la Rivière Rouge a sa source dans le lac de Travers; durant les hautes eaux, les canots passent de ce lac dans celui de la Grosse Roche, et delà, en descendant la rivière St. Pierre, dans le Mississipi. Ainsi, dans certaines saisons, on peut se rendre par eau, du Golfe du Mexique, par la voie du Mississipi, à la rivière St. Pierre et à la Rivière Rouge, et au lac Ouinipic; et delà, par la rivière Nelson, à la Baie d'Hudson, et par le détroit d'Hudson et le détroit de Davis dans l'Atlantique, et revenir ainsi dans le Golfe du Mexique, sans aucune interruption. L'eau met environ deux mois à arriver des sources de la rivière St. Pierre et du Mississipi au Golfe du Mexique.

---

**AEROLITHES.**—Des exemples de ce phénomène ont eu lieu dernièrement en Russie. Durant un beau jour, vers deux heures de l'après midi, on entendit un violent coup de tonnerre, non accompagné d'éclair, et il tomba des pierres de l'atmosphère, avec beaucoup de bruit, pendant quelques minutes. Ceux qui ont été témoins du phénomène, disent qu'ils ont vu un grand nombre de ces pierres; mais on n'en a trouvé que deux, l'une desquelles a été envoyée à l'Académie des Sciences de Petersbourg, et a été soumise à l'examen de quelques uns de ses membres.

MR. LOUTH, de l'observatoire de Kensington, donne la description d'une Comète qui se voit dans la constellation de Pégase, et qui a été apperçue d'abord par Mr. Gambart, directeur de l'observatoire royal de Marseilles, " Sa queue, dit-il, vue à travers un télescope de quatre pouces d'ouverture, ne ressemble pas mal à la verge bien employée d'un maître d'école."

MR. FREDERICK ALBERT WINSOR, inventeur de l'éclairage au moyen du Gaz, est mort à Paris le 11 de Mai, dans la 65<sup>e</sup>. année de son âge. Il était destiné à voir en France comme en Angleterre, ses droits d'inventeur envahis par des compagnies de riches capitalistes, qui ont augmenté leur fortune en occasionnant sa ruine.

Il a été établi dernièrement un journal mensuel à Monrovia, chef-lieu de la Colonie Africo-Américaine de Liberia, établie depuis une douzaine d'années, sur la côte occidentale de l'Afrique.

Nous apprenons avec plaisir, dit un journal de Londres, que le Synode russe a enfin consenti à l'abolition du vieux style, qui était de douze jours en arrière du nouveau style; réforme, que feu l'empereur Alexandre, tout respecté qu'il était, ne put jamais effectuer.

*Brésil.*—Nous avons reçu le *Jornal do Commercio* de Rio Janeiro du 12 du mois précédent, et l'*Imperio do Brasil* du 4. L'*Imperio* contient le discours de l'empereur Don Pedro à l'assemblée générale du Brésil, lors de l'ouverture de sa session le 3. Il déclare l'intention où il est de soutenir la cause de la jeune Reine du Portugal, sans cependant mettre en danger les intérêts et la paix Brésil. Il recommande les exilés portugais à la libéralité de l'assemblée, et félicite l'empire des relations amicales qui subsistent entre le Brésil et les grandes puissances des deux hémisphères. Il se plaint de la licence de la presse et demande qu'elle soit réprimée; et il fait entendre qu'il est déterminé à employer tous les moyens pour mettre fin au commerce des esclaves. Le discours est court et ne contient rien autre chose d'intéressant, si ce n'est où il parle de la ratification de son traité avec les Etats-Unis. Ni l'un ni l'autre de ces papiers ne fournit d'autres nouvelles. Nous sommes portés à croire par leur contenu que la tranquillité règne dans tout l'empire. Dans l'*Imperio*, il y a une traduction du traité d'alliance offensive et défensive conclu le 23 mars, à Buénos Ayres, entre les provinces de Buénos-Ayres, de Santa Fé, d'Entre Rios et de Corrientes, et auquel les autres états de la république étaient invités d'accéder.



L'empereur don Pedro a formellement reconnu l'indépendance du Mexique, et a même fait partir, dit-on, un ambassadeur pour Mexico.

POUR LA BIBLIOTHEQUE CANADIENNE.

MONSIEUR L'ÉDITEUR.—La Chanson suivante, qui est, me dit-on, le coup d'essai d'un de nos jeunes compatriotes, m'est tombée dernièrement sous la main. Si vous la jugez digne d'occuper une place dans votre journal, vous m'obligerez en l'y insérant. Votre, &c. G. V\*\*\*\*.

CHANSON NOUVELLE:—*Sur un Air connu.*

Iris, qui peut ne point t'aimer ?  
 Iris, beauté si tendre,  
 Tes grâces ont su tout charmer ;  
 A toi tout doit se rendre :  
 Chacun vante tes qualités,  
 Chacun pour toi s'enflâme,  
 Et trouve en toi mille beautés  
 Qui maîtrisent son âme.

A ton regard doux et vainqueur,  
 Je frémis, je palpité ;  
 Le trouble règne dans mon cœur,  
 Et tout mon sang s'agite :  
 Toujours se produit à mes yeux  
 Ta grâce ravissante ;  
 Toujours ton port majestueux  
 M'éblouit et m'enchante.

Quand je goûte le doux sommeil,  
 Je te revois en songe ;  
 Mais l'impitoyable réveil  
 Dans la douleur me plonge :  
 O tendre objet de mon amour,  
 O l'objet qui m'entraîne,  
 Époux heureux, pourrai-je, un jour,  
 Voir terminer ma peine !

Le 10 mai, lord Milton mit l'affaire de M. WILLIS, devant juge dans le Haut-Canada, sous la considération de la chambre des communes. Le noble lord, en présentant la pétition de M. Willis, entra dans le détail de son affaire, et termina comme suit son discours :

Il ne se plaignait pas de la conduite du gouvernement du Haut-Canada, en prenant des mesures pour assurer l'administration de la justice dans ce pays, après que M. Willis eut refusé d'agir ; il ne trouvait pas non plus à redire au jugement qu'avait porté le conseil privé ; parce qu'avec tout le jour qui avait pu être porté sur le sujet qu'il avait eu à examiner, il ne pouvait s'empêcher de croire, quoique ce fût une affaire sur laquelle il pouvait y avoir diversité d'opinions, qu'il avait décidé avec justesse et équité, par rapport aux statuts et à la loi commune. Tout ce qu'il prétendait faire, c'était d'appeler l'attention du gouvernement, et particulièrement du très honorable monsieur qui se trouvait vis-à-vis de lui, sur l'affaire de M. Willis, ou plutôt sur l'état où il se trouvait, dans l'attente qu'il serait fait quelque chose pour empêcher qu'il ne perdît tout espoir de bien-être pour l'avenir.

En répondant à lord Milton, sir George Murray entra dans les détails de l'affaire, et conclut en disant, que la conduite du gouvernement à l'égard de M. Willis, avait été caractérisée par la franchise la plus parfaite. Ordonné que la pétition reste sur la table.

Le 25 mai, M. LABOUCHERE, en proposant quelques résolutions relativement à la constitution des conseils législatifs du Haut et du Bas-Canada, et à l'indépendance des juges, dit que le *bill* qui avait été passé dans la dernière session avait heureusement reconcilié les habitans français et anglais, de sorte qu'il régnait maintenant entr'eux une parfaite harmonie. Sir George Murray combattit les résolutions, par la raison que la chambre des communes s'était déjà engagée à mettre à exécution les recommandations du Comité du Canada. Ces résolutions furent appuyées par les lords Sandon, Howick, Milton et Althorp, et messieurs E. Denison, C. Grant, S. Worthley et Hume ; et combattues par Mr. W. Horton, Mr. Fitzgerald et Sir Robert Peel. La motion fut rejetée.

*Membres Catholiques.*—Le nombre des membres catholiques dans la chambre des communes n'est encore que de quatre, et ils y ont pris leurs sièges dans l'ordre suivant :

Le comte de Surrey, fils aîné et héritier du duc de Norfolk le 9 mai 1829.

Daniel O'Connell, écuyer, pour le comté de Cläre, le 4 février 1830.

Lord Killeen, fils aîné et héritier du comte de Fingal, pour le comté de Meath, en mars 1830.

Daniel Callaghan, écuyer, de Loto, pour la cité de Cork, le 26 avril 1830.

### DERNIERES NOUVELLES, &c.

Des journaux de Liverpool du 28 Mai, apportés par le *Rankin*, arrivé à Québec Dimanche dernier, contiennent des dates de Londres jusqu'au 26.

Le Roi était toujours à peu près dans le même état : les variations du mieux au pis, ou du pis au mieux, publiées par ses médecins, étaient trop peu sensibles pour ne pas laisser le public dans l'incertitude et l'anxiété sur l'issue de sa maladie.

D'Après le *Globe* du 18 Mai, " le *Bill* de la Législature du Canada fut pris en considération, (la veille,) sur motion de Sir George Murray. L'Orateur ayant repris le fauteuil, le rapport fut reçu, et il fut ordonné que le bill serait lu pour la troisième fois le 20; mais des discussions entamées la soir de ce jour (du 20,) occupèrent la chambre jusqu'à trois heures du matin. Comme il ne se trouva plus alors que vingt-cinq membres présents, la séance fut levée, faute de quorum. Il paraît qu'aucun des journaux d'une date postérieure au 20, n'a fait allusion au sujet.

Lord Aberdeen a annoncé, dans la chambre des lords, le 24 Mai, que le prince Léopold avait refusé la souveraineté de la Grèce. On en a conclu que son Altesse s'était déterminée à ce refus, dans l'attente d'être placée à la tête de la régence, durant la minorité de la princesse, fille du Duc de Kent, après la mort du Duc de Clarence, qui doit succéder immédiatement à sa présente Majesté. Arrivant la mort de ce prince, dont la santé paraît être chancelante, le Duc de Wellington devait faire tous ses efforts, disait-on, pour que le Duc de Cumberland et le Duc de Sussex fussent exclus de la régence.

Il semble, au premier coup d'œil, que la souveraineté est toujours préférable à une simple régence; mais il y a peut-être, en effet, à choisir entre le gouvernement, même temporaire, d'un grand empire, et la souveraineté d'une petite principauté, telle que devait être la Grèce, par le fait des puissances alliées.

Le *Courier* de Londres du 22, après avoir donné les observations de la *Gazette* (ancienne) de Québec sur le protêt des membres dissidens du conseil législatif, fait les remarques suivantes :

“ Nous avons transcrit ces observations, non parce que nous y avons vu quelque chose de particulièrement sensé, mais pour nous prévaloir de l'occasion de dire que, quoique la chambre d'assemblée de la colonie, comme analogue à la chambre des communes, puisse avoir le droit constitutionnel de régler l'appropriation du revenu, néanmoins, dans le cas du Bas-Canada, il y a une exception spéciale.

“ Avant la conquête de Québec, il était perçu certains revenus pour les besoins publics. Quelques années après cet événement, ces revenus furent placés par l'acte de sa feuë majesté de l'année 1774, sous la direction des lords de la trésorerie; et c'est pour obtenir le droit supposé inhérent de régler les appropriations, que la chambre d'assemblée a lutté. Et en cela, il faut avouer que, malgré le principe constitutionnel sur lequel la chambre d'assemblée réclamait le droit d'appropriation, elle a été dans le tort, en autant que le pouvoir contre lequel elle lutait est constitué par la loi, et que la loi est au-dessus d'une branche quelconque de la législature. De plus, la loi particulière, à laquelle nous faisons allusion, est antérieure à l'existence de la constitution du Canada, et est un acte de la même autorité qui a octroyé cette constitution. Il n'était donc pas dans l'attribution des pouvoirs constitutionnels de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, de mettre de côté l'acte de 1774; car cet acte, dans le fait, faisait partie de la constitution elle-même, en autant qu'une loi ne peut être abrogée par une autorité inférieure à celle de laquelle elle a émané.

“ Une preuve incontestable de la libéralité du système qui a été adopté dernièrement envers les colonies en général, et le Canada en particulier, c'est qu'il y a présentement dans la chambre des communes, un *bill* pour modifier l'acte de 1774, de manière à donner à la chambre d'assemblée de Québec, le pouvoir d'approprier les revenus, qu'elle réclamait depuis longtemps comme un droit, mais qui lui était oté par l'acte en question depuis qu'elle existait.”

Le duc de Wellington a promis d'introduire dans la chambre des pairs un *bill* pour rendre légaux les mariages catholiques. Une députation du clergé catholique s'est rendue auprès de sa Grâce jeudi, et il lui a promis de porter sans délai son attention sur le sujet. Ceci n'est qu'une extension du principe du *bill* de l'émancipation, ou plutôt ce n'en est que le développement naturel. Le peu de restrictions qui restent encore pour en embarrasser la marche, disparaîtront peu à peu, et ainsi toutes distinctions entre protestans et catholiques, par rapport à la religion tomberont en désuétude; à moins que la folie de l'esprit de parti ne rallume le feu de la discorde et de l'animosité. — *Papier de Londres.*

D'après une lettre officielle du bureau colonial, il paraît que les avantages du *bill* des catholiques vont être étendus à Terre-Neuve. — *Gazette de Québec.*

Il paraît par les journaux de Terre-Neuve, reçus à Québec, qu'il règne quelque mécontentement dans cette île, en conséquence du rejet de la motion faite par Mr. Robinson, dans la chambre des communes, le 17 mai, pour qu'il fût nommé un comité à l'effet de s'enquérir de l'état de la colonie. Ils se plaignent de ce qu'avec une population de 100,000 âmes, le pays n'a pas encore d'assemblée représentative; et en cela, nous croyons qu'ils ont raison: mais peut-être ont ils tort de se plaindre aussi de ce que les Français et les Américains font une pêche considérable de morue sur les bancs et les côtes de l'île. S'il y a des traités qui permettent aux sujets de la France et des Etats-Unis de pêcher la morue où ils la pêchent, l'Angleterre ne les rompera pas sans doute pour appaiser les plaintes des habitans de Terre-Neuve sur le sujet.

Le 16 (Mai) au matin, dit un journal de Paris du 18, toute l'armée de l'expédition s'embarqua. Ce fut aux cris mille fois répétés "Vive le Roi;" au milieu des marques d'un enthousiasme général, que les troupes effectuèrent leur embarquement; tant les guerriers français sont indifférents, il paraît, sur le mérite et la réputation militaires de leurs souverains, et sur le caractère moral de ceux qui les commandent!

Mais quoique l'armée fut toute embarquée le 16, les vaisseaux étoient encore retenus le 21, dans le port ou dans la rade de Toulon, par le calme ou des vents contraires.

Il y a eu quelques changemens dans le cabinet français; mais il y a fort à douter que ce soit pour le mieux, dans le sens libéral: les nouveaux ministres sont tous, comme leurs prédécesseurs, des ultra-royalistes. Ce sont: Mr. de Chantelouze, premier président du tribunal de Grenoble, nommé garde des sceaux, à la place de Mr. Courvoisier, démissionnaire; Mr. De Monthel, ministre des finances, à la place du Comte de Chabrol, aussi démissionnaire; et Mr. De Peyronnet, garde des sceaux, sous le ministère Villèle, ministre de l'intérieur.

L'Ordonnance pour la dissolution de la Chambre des Députés, dit le *Constitutionnel*, a donné, comme on peut croire de la vie et de l'activité à tous nos politiques. Le *Drapeau Blanc* raisonne (si cela peut raisonnablement s'appeler raisonner,) sur le sujet, de la manière suivante:—

"S'il arrivoit que les 221 Députés fussent réélus, et refusassent encore de concourir, le Roi serait-il contraint de céder? Non. Le gouvernement sera alors placé, et cela par la faute des Députés factieux, dans la situation prévue par l'article 14<sup>ème</sup> de la charte, qui revêt le Roi de la prérogative

d'émaner toutes les ordonnances nécessaires pour la sûreté de l'état. Les électeurs savent très bien que la question en agitation n'est pas entre le Ministère et la Chambre des Députés, mais entre le Roi et une faction; car, qu'ils soient bien persuadés que le jour où les 221 votèrent l'adresse en réponse au discours du trône, ils excédèrent les pouvoirs qui leur sont accordés par la charte; que de ce moment ils n'agissent plus comme loyaux et fidèles représentans, mais comme membres d'une faction; que par cet acte, ils perdirent leur caractère de députés, se rendirent indignes de la confiance de leurs concitoyens, et s'attirèrent la réprobation de tous les honnêtes gens."

Quel logicien ne serait-ce pas que ce *Drapeau Blanc*, si des assertions sans ombre de preuves étaient des raisonnemens; et s'il ne fallait pas conclure absurdément de ces assertions, que les électeurs ne doivent et ne peuvent constitutionnellement élire que des députés agréables au ministère; et que l'adresse d'une Chambre de Députés ou même de Pairs, en réponse au discours du trône, ne doit être, en tout et partout, que l'écho de ce discours, c'est-à-dire d'un discours suggéré au monarque par les ministres, et souvent leur propre et unique ouvrage.

Il règne beaucoup de mécontentement dans cette partie du royaume des Pays-Bas appelée la Belgique, si l'on en juge par les extraits des journaux de ce pays transcrits dans ceux de France, et surtout dans ceux du parti libéral. A la distance où nous sommes, et privés des renseignemens nécessaires, nous devons nous abstenir de parler décidément des affaires de ce pays. Tout ce qu'il nous semble permis de dire, c'est que le mécontentement religieux, si l'on peut ainsi parler, paraît se mêler, chez les Belges, au mécontentement politique; qu'ils paraissent se plaindre que les intérêts de leur pays sont sacrifiés, en bien des cas, à ceux de la Hollande, et qu'on refuse à leur religion des privilèges qu'on accorde à la protestante; ou qu'on n'accorde pas à l'église catholique les immunités qu'elle réclame à juste titre. L'origine du mécontentement et des plaintes publiques paraît être venue de certains réglemens concernant les études ecclésiastiques, contre lesquels quelques uns des évêques du pays se sont d'abord prononcés. Les clameurs ont été depuis, de plus en plus fortes, les réclamations de plus en plus hardies; et soit que les écrivains de l'opposition ou du parti mécontent aient réellement passé les bornes de la liberté de la presse, soit qu'il y ait dans le gouvernement un véritable esprit de persécution, plusieurs éditeurs de journaux ont été poursuivis dernièrement, et condamnés à des peines rigoureuses. A en croire les journaux royalistes de France, les

plaintes des catholiques des Pays-Bas seraient mal-fondées, et le gouvernement ferait bien de sévir contre des écrivains qu'ils appellent séditionnaires.

Aux dernières dates de Londres, l'ambassadeur américain avait eu depuis peu plusieurs entrevues avec le secrétaire d'état de sa majesté pour les affaires étrangères, au sujet du commerce des Indes Occidentales, &c. &c. Quelques papiers américains déclarent qu'ils espèrent encore fermement qu'il va être effectué un arrangement qui rétablira entre les Etats-Unis et les Indes Occidentales des relations de commerce semblables à celles qui existaient avant 1826; et l'acte passé dans la dernière session du congrès autorise le président à le mettre immédiatement en opération. La libre navigation du St. Laurent, par les Américains, et celle du Mississippi par les Anglais, sont aussi, dit-on, des sujets de négociation.

*Liverpool, 22 Mai.*—Le marché aux grains continue le même. Nous avons eu plusieurs arrivages de l'étranger avec du bled et de la farine. Le bled étranger trouve des acheteurs à tous les prix de celui d'Angleterre; mais la farine américaine a baissé de 6s. par quart.

La vente de la potasse et de la perlasse est encore limitée, et il y a une nouvelle diminution de 6d. par quintal sur la première.

*Emigration.*—Le nombre des émigrans arrivés à ce port, le 12 Juillet 1829, était de 6,500: le nombre arrivé durant la présente saison, jusqu'à ce jour, (13 Juillet, 1830.) est de 16,840; ce qui fait un excédant de plus de 10,000 âmes; et quand on considère que les vaisseaux qui en amènent le plus arrivent ordinairement dans les derniers 15 jours du présent mois et dans le suivant, ce n'est point passer les bornes de la vraisemblance que de dire que l'émigration augmentera cette année de 20,000 âmes la population du Canada. Un grand nombre de ceux qui sont arrivés dans les ports des Etats-Unis, se sont rendus par terre jusqu'aux lacs, et s'y sont embarqués pour le Haut-Canada, ne trouvant pas dans les Etats-Unis les avantages auxquels ils s'étaient attendus.—*Quebec Mercury;*

Le *Patriot* de Kingston contient le prospectus d'un nouveau journal, qui sera intitulé *The Catholic* (*Le Catholique.*) La souscription sera de deux piastres par année. L'objet de ce nouveau journal religieux est de défendre l'église catholique contre les attaques et les insinuations malignes des différentes feuilles protestantes qui se publient dans les Etats Unis et les provinces britanniques. On dit que le rédacteur sera un monsieur respectable par ses talens et ses vertus.

M. TABEAU, Curé de Boucherville, et M. M'GUIRE, Directeur du Collège de St. Hyacinthe, sont arrivés à New-York, la semaine dernière, et sont attendus ici de jour en jour.

Les papiers du Haut-Canada du 9 du courant donnent un rapport favorable de l'état des moissons. Depuis hier le tems paraît ici s'être fixé au beau, et jusqu'à présent les grains n'ont encore reçu aucun dommage; ils promettent beaucoup.—*Gazette de Québec.*

D'après ce que nous entendons dire de toutes parts, les grains, à l'exception des pois peut-être, n'ont jamais eu une plus belle apparence que cette année. La chaleur qu'il fait présentement est très propre à les amener promptement à maturité, et dans quelques jours, le bled au moins sera à peu près hors de danger, si ce n'est du côté de la grêle.

Nous avons été informés par un Monsieur arrivé récemment de Québec, qu'il est débarqué à ce port, dimanche dernier, du navire *Jane*, de Belfast, au moins dix enfans infectés de la petite vérole, dans l'état le plus dangereux. Quelques uns de ces enfans ont été mis ensuite à bord du *Richelieu* pour cette ville, et l'un d'eux est mort dans la traversée. Nous croyons qu'il y a des réglemens à Québec, pour empêcher de débarquer sans précaution des personnes qui peuvent répandre la contagion; et si nous sommes bien informés, il y a des médecins dont le devoir est de veiller à ce que ces réglemens soient exécutés. Nous leur suggérerions la nécessité de ne point permettre que des maladies contagieuses se répandent dans le pays, et de porter plus de soin et d'attention à un sujet d'une aussi grande importance.—*L'indicator.*

*Accidens malheureux, &c.*—Samedi dernier, dans la nuit, M. M'Thie, mesureur de bois de construction, tomba à l'eau de son quai, à près-de-ville, Québec, et se noya.

Lundi dans l'avant midi une chaloupe étant partie du quai de Hunt, à Québec, avec des passagers émigrans, pour gagner le Richelieu, mouillé dans le courant, elle vint en contact avec une des roues de ce vaisseau, et chavira. De douze personnes qu'il y avait dans la chaloupe, sept se noyèrent, et les cinq autres ne furent sauvés que par les efforts généreux des équipages du Richelieu et du Saint-Laurent.

Le même jour, un habitant de St. Nicolas, tomba de son bateau à l'eau, près du quai de la Reine, et disparut, avant qu'on pût lui porter secours. Son corps a été trouvé depuis et envoyé à sa famille.—*Quebec Mercury.*

Dimanche dernier au soir, vers 9 heures, une pauvre femme, (irlandaise) allant à bord d'un des vaisseaux à vapeur, dans l'espoir d'apprendre des nouvelles de son mari, (Charles



O'Neil, charpentier de vaisseaux, employé au chantier de Kerr, à Québec,) un de ses enfans, âgé de 7 ans, tomba à l'eau, entre une berge et un autre bateau-à-vapeur, et se noya.—*Herald*.

Lundi dernier, un jeune homme du nom d'Isaac Bouchard, âgé de 19 ans, ayant mis le pied de terre sur une pièce flottante de bois, vis-à-vis de la rue St.-Joseph, et s'étant baissé pour boire, la pièce le fit tomber à l'eau, par son balancement, et il se noya.—*Courant*.

Le 11 juillet présent, a été trouvé flottant dans la rivière des Prairies, vis-à-vis la demeure du nommé Charbonneau, de St. Vincent de Paul, île Jésus, le corps d'un homme inconnu qui a paru s'être noyé depuis un tems assez long, car il était entièrement défiguré. Un corps de jurés, présidé par le capitaine du lieu, en a fait visite. Le verdict porté: le cadavre était d'environ cinq pieds et demi de haut, les cheveux blonds, d'amples favoris, vêtu d'une chemise de coton rayé, pantalons de bouragan, ajustés sur son corps par une ceinture de laine rouge, un gilet de gros drap gris, et des souliers à semelles.—*Minerve*.

La femme dont nous avons fait mention, il y a quelque tems, comme ayant été emprisonnée, sous prévention d'avoir tenté d'étrangler un de ses enfans, et d'en tuer un autre avec une hache, a été admise à caution, ayant produit des *affidavit*, qui, s'ils sont bien fondés, la disculpent entièrement.—*Herald*.

MARIÉ.—A Northampton, état de Massachusetts, le 10 du courant, Levi Adams, Écuyer, Avocat de Montréal, à Demoiselle Elisabeth C. Wright, fille de F. H. Wright, Écuyer, de l'endroit.

DÉCÈDES.—Le 9 du courant, à la Pointe-aux-Trembles, Pierre Archambault, Écuyer, ancien Capitaine de Milice, âgé de 79 ans.

À Québec, le 10 du courant, Joséphine Tapin, âgée, dit-on, de 105 ans.

En cette ville, le 13, à l'âge de 81 ans et 6 mois, F. X. Bender, Ecr., Médecin, natif de Bensfield, en Alsace, et domicilié en ce pays depuis l'année 1775. Mr. Bender s'est fait estimer et respecter par ses talens et ses vertus; et il emporte les regrets sincères de tous ceux qui l'ont connu.

Commissionnés:—L'Hon. L. R. C. DE LÉRY, RENÉ BOILEAU, fils, et JOSEPH BRASSE, Écuyers, Commissaires pour l'amélioration du chemin de Longueuil à Chambly.

JOHN DAVISON et WILLIAM BOWRON, Écuyers, Commissaires pour l'ouverture d'un chemin entre Beauharnois et St. Régis, à travers le Township de Godmanchester.

RICHARD DICKENSON, Écuyer, Régistrateur au Village de Fross, pour le comté de Shefford.

MM H. J. OLDHAM et HUBERT PAQUET, Notaires-Publics.

**L**E Soussigné, Imprimeur et Propriétaire de LA MINERVE, informe ses amis et le public qu'il a acquis de Mr. JAMES LANE, tout son fonds d'Imprimerie, Presses, Caractères, &c. ce qui joint à son propre fonds déjà considérable, et comprenant un grand assortiment de Caractères Neufs et d'un goût nouveau, le met en état d'exécuter dans les Langues Française, Anglaise, ou Latine, avec élégance et promptitude, tous les Ouvrages qu'on voudra bien lui confier, tels que PAMPHLETS, CARTES, AFFICHES, LETTRES CIRCULAIRES, &c. &c. &c. Il croit devoir saisir cette occasion pour témoigner sa reconnaissance à ceux qui l'ont encouragé jus qu'à présent, et il se flatte que ses efforts pour satisfaire ceux qui voudront bien l'employer, lui mériteront la continuation de la faveur du public.

Le Bureau de LA MINERVE est maintenant établi au No. 29, rue St. Paul, près du Marché Neuf, au lieu ci-dévant occupé par Mr. James Lane.

LUIGER DUVERNAV

Montréal - 5 Sept. 1849.

**RECEMMENT PUBLIE**, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et  
à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie. un volume de *Poésies  
Canadiennes*, ayant pour titre :

**ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c.** (par M. BIBAUD.)

**TABLE DES MATIÈRES.**

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie reclusi*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhaits.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhaits.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air : *Aussitôt que la lumière, Que j'aime à voir les hirondelles, &c.*)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Epigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

**TAPIS DE TOILE PEINTE.**

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et à vendre des **TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE**, pour les chœurs d'église, les salons, &c. à son atelier, rue des Sœurs Grises Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

*A Messrs les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.*

**L**E Soussigné a vendre, **L'ARITHMÉTIQUE**, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la **GÉOGRAPHIE EN MINIATURE**, le **VOYAGE DE FRANCHÈRE**, &c. &c. **M. BIBAUD.**

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la **Grammaire Française**, la **Grammaire Latine**, la **Géographie**, **L'Arithmétique**, la **Géométrie**, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché-Neuf. **M. BIBAUD.**

Il traduit aussi de **L'ANGLAIS EN FRANÇAIS**, **PAMPHLETS**, **REQUÊTES**, **AVERTISSEMENS**, &c.